

# REVUE INTERNATIONALE DE LA CHAIRE UNESCO ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



## Indexation



**PREMIER NUMERO / 01 Juillet – 31 Décembre 2025**

**ISSN : 1987-1872**

**E-mail : [revueunesco@gmail.com](mailto:revueunesco@gmail.com)**

**Tel. +223 70 73 99 99**

**Bamako - Mali**



## **PRESENTATION DE LA COLLECTION**

La Revue Internationale de la Chaire UNESCO "Éducation et Développement Durable" (EDD) est une collection scientifique multidisciplinaire dédiée à l'exploration critique et à la diffusion des savoirs, des pratiques pédagogiques innovantes et des expériences de terrain en lien avec les défis contemporains du développement durable.

Créée sous l'égide de la Chaire UNESCO Éducation et Développement Durable, cette revue se veut un espace d'analyse, de réflexion et de dialogue scientifique sur les transformations éducatives nécessaires pour répondre aux urgences écologiques, sociales, économiques et culturelles dans un monde en mutation.

Ce premier numéro de la Revue Internationale de la Chaire UNESCO « Éducation et Développement Durable » inaugure une série de publications scientifiques dédiées à la réflexion critique, interdisciplinaire et prospective sur les grands enjeux contemporains de l'éducation au service du développement durable.

Placé sous le signe de la transition éthique et sociétale, ce volume explore les articulations possibles entre éducation, éthique environnementale et transformation sociale, dans un monde confronté à des crises systémiques, environnementales, sanitaires, politiques et économiques.

## EQUIPE EDITORIALE

### **Directeur de Publication**

Dr MAÏGA Sigame Boubacar (Mali)

### **Directeur Adjoint**

Dr TOUNKARA Mohamed (Mali)

#### **• Comité scientifique et de lecture**

Pr Mahamadé SAVADOGO (Professeur des universités, Ouagadougou Joseph Ki Zerbo, Burkina-Faso)

Pr Yodé Simplice DION (Professeur des Universités Félix Houphouët-Boigny de Cocody-Abidjan),

Pr Mounkaila Abdo Laouli SERKI (Professeur des Universités Abdou Moumouni de Niamey)

Pr Samba DIAKITÉ (Professeur des Universités Alassane Ouattara de Bouaké)

Pr Isabelle BUTERLIN (Professeur des universités Aix-Marseille I, France)

Pr Yao Edmond KOUASSI (Professeur des Universités Alassane Ouattara de Bouaké)

Pr Akissi GBOCHO (Professeur des universités Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire)

Pr Gbotta TAYORO (Professeur des Universités Félix Houphouët-Boigny de Cocody-Abidjan)

Pr Blé Marcel Silvère KOUAHO (Professeur des Universités Alassane Ouattara de Bouaké)

Pr Abdoulaye Mamadou TOURE (Professeur des universités UGLC SONFONIA, Conakry, Guinée)

Pr Jacques NANEMA (Professeur des universités Ouagadougou Joseph Ki Zerbo, Burkina-Faso)

Pr Nacouma Augustin BOMBA (Maître de conférences, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

Dr Ibrahim CAMARA (Maître de conférences, ENSup, Mali)

Dr Souleymane KEITA (Maître de Conférences, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

- **Comité éditoriale**

Dr Sigame Boubacar MAIGA (Philosophie, Ecole Normale Supérieure de Bamako, Mali)

Dr Siaka KONÉ (Philosophie, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

Dr Ibrahim Amara DIALLO (Philosophie, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

Dr Oumar KONÉ (Philosophie, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

Dr Amadou BAMBA (Économie, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)

Dr Eliane KY (Philosophie, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

M. Souleymane COULIBALY (Philosophie, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

Dr Mahmoud ABDOU (Philosophie, École Normale Supérieure de Bamako, Mali)

Dr Palaï-Baïpame Gertrude (Histoire, Université de Douala, Cameroun)

- **Rédacteur en chef**

Dr Mahmoud ABDOU

- **Rédacteur en chef adjoint**

Dr Oumar MARIKO

- **Coordinatrice**

Dr Palaï-Baïpame Gertrude

## **POLITIQUE EDITORIALE**

La Revue Internationale de la Chaire UNESCO « Éducation et Développement Durable » paraît deux fois par an. Elle se consacre à la promotion de l'éducation et du développement durable, en publiant des travaux qui favorisent l'avancement des connaissances et des pratiques pédagogiques innovantes, capables de répondre aux défis du monde contemporain.

Cette revue accueille des articles originaux, de haute qualité scientifique, dotés d'une portée critique et d'une rigueur méthodologique. Pour qu'un texte soit reconnu comme publication scientifique, il doit présenter : une problématique clairement définie, une méthodologie explicite, une cohérence dans l'argumentation, des références bibliographiques pertinentes et bien structurées.

### **Directives éditoriales**

- La bibliographie doit être organisée par ordre alphabétique selon le nom des auteurs.
- Les ouvrages d'un même auteur sont classés par année de parution, et par ordre d'importance lorsqu'ils datent de la même année.
- Tout manuscrit soumis est évalué par au moins trois chercheurs ou experts du domaine.
- Après acceptation, l'auteur(e) s'acquitte des frais d'instruction et de publication avant la poursuite de la procédure.
- Chaque auteur reçoit un tiré à part lors de la parution du numéro.
- Les droits de traduction, de publication, de diffusion et de reproduction des textes publiés sont réservés exclusivement à la Revue Internationale de la Chaire UNESCO « Éducation et Développement Durable ».
- L'éditeur académique peut, après acceptation d'un article, demander une nouvelle évaluation afin de renforcer sa qualité scientifique.

## SOMMAIRE

### ***DJEZE ZONGA Jupson***

Problématique de l'homosexualité à l'ère du numérique en république démocratique du Congo (R.D. C.) : quelle approche éthique pour une société en pleine mutation ? .....1

### ***MASSIKINI MOKEKA Jean-Pierre***

Application de la libre administration des provinces en R.D.C : Évaluation de l'autonomie dans la province de la tshopo.....12

### ***Ibrahima CAMARA, Ibro CHEKARAOU, Mouhamadou HASSIROU***

Ingénierie d'un dispositif de formation continue pour L'enseignement de la géométrie (DIFOCEG) dans les lycées de Niamey : de la conception à l'évaluation de la satisfaction.....27

### ***Sylvain FUMBA LITEMBU mwenga LIPANDA, Jean-Pierre MASSIKINI MOKEKA, Johsly ETOKWALA ETIOTA***

Etude comparative des législations nationales sur la nationalité en Afrique.....50

### ***Sylvain FUMBA LITEMBU mwenga LIPANDA***

Reformer le droit congolais de la nationalité : scenarios et plan d'action.....67

### ***Roselyn Armel SOARES, Johanne KAMTCHUENG***

Vers une pédagogie durable centrée sur l'expérience Étudiante des PME éducatives : satisfaction, fidélisation et impact institutionnel.....84

### ***M. Fousseyni KOITA, Docteur MAIGA Sigame Boubacar***

Institutionnalisation du cousinage a plaisirerie comme mécanisme de paix sociale : Analyse d'un dispositif culturel de prévention et de gestion des conflits.....103

# INSTITUTIONNALISATION DU COUSINAGE A PLAISANTERIE COMME MECANISME DE PAIX SOCIALE : Analyse d'un dispositif culturel de prévention et de gestion des conflits

M. Fousseyni KOITA

Doctorant à l'Ecole Doctorale « Droit-Economie-Sciences Sociales-Lettres et Arts »  
du Mali (ED-DESSLA-Mali)  
Spécialité philosophie  
E-mail : [fousseynikt@gmail.com](mailto:fousseynikt@gmail.com)  
Tel. 00223 70 60 65 61

Docteur MAIGA Sigame Boubacar  
Maitre de conférences à l'E.N.Sup de Bamako  
E-mail : [maiga.sigame@yahoo.fr](mailto:maiga.sigame@yahoo.fr)  
Tel. 00223 92 08 80 97

## Résumé :

La situation sécuritaire dans nos différentes Etats reste à désirer. Et certaines de nos valeurs traditionnelles peuvent servir de point d'attache pour minimiser et nous guider vers l'entente et le développement. Le « *cousinage à plaisanterie* » constitue l'une de ces valeurs traditionnelles. Il est un moyen pour faire taire les conflits entre les ethnies et les communautés. D'après Djibril Tamsir Niane (2005), « on ne doit pas faire de mal à un cousin à plaisanterie ... » (p.13). Notons que, c'est une pratique de communication interculturelle qui existe non seulement entre les ethnies mais aussi les patronymes.

Cependant, l'institutionnalisation de cette pratique nous serait utile ; puisqu'elle existe dans presque tous les pays africains. Et elle constitue un moyen pour résoudre les conflits de façon pacifique c'est-à-dire sans passé par la violence. En Bamanakan, on le nomme « *Sinankunya* » (Mali), en Mossi « *rakiré* » (Burkina Faso), en Wolof « *kal* » (Sénégal)... C'est un véritable moyen pour cultiver entre les communautés l'humanisme. Car, entre deux « *Sinankunya* », les conflits se gèrent toujours de façon pacifique. Par ce billet, il s'agit de faire part de l'impact de l'institutionnalisation du « *cousinage à plaisanterie* » dans la culture de l'entente et de la paix en Afrique. Mais il faudra faire de telle sorte que cette pratique soit mieux structurée pour éviter tout excès de pratique.

**Mots-clefs :** cousinage à plaisanterie, valeurs traditionnelles, paix, Afrique.

## **Summary :**

The security situation in our various states remains wanting. And some of our traditional values can serve as a point of attachment to minimize and guide us towards understanding and development. The "cousinage à plaisanterie" is one of these traditional values. It is a means to silence conflicts between ethnic groups and communities. According to Djibril Tamsir Niane (2005), "one should not harm a joking cousin ..." (p.13). It should be noted that this is a practice of intercultural communication that exists not only between ethnic groups but also among surnames.

However, the institutionalization of this practice would be useful to us; since it exists in almost all African countries. And it constitutes a means to resolve conflicts peacefully, that is to say, without resorting to violence. In Bamanakan, it is called "Sinankunya" (Mali), in Mossi "rakiré" (Burkina Faso), in Wolof "kal" (Senegal)... It is a true means to cultivate humanism among communities. Because, between two "Sinankunya", conflicts are always managed peacefully. This letter aims to share the impact of the institutionalization of "cousinage à plaisanterie" in the culture of understanding and peace in Africa. But it will be necessary to ensure that this practice is better structured to avoid any excesses in practice.

**Keywords :** cousinage à plaisanterie, traditional values, peace, Africa.

## **Introduction :**

La parenté ou le cousinage à plaisanterie est une pratique coutumière qui autorise à deux personnes de se taquiner entre elles sans se faire la guerre. Elle a été institutionnalisée par le roi du Mandé (Soundiata Keita) au XIII<sup>ème</sup> siècle (Bachir, 2021). Elle est un moyen pour résoudre et prévenir les conflits entre les groupes sociaux. « « La “parenté à plaisanteries” est une relation entre deux personnes dans laquelle l’une est autorisée par la coutume, et dans certains cas, obligée, de taquiner l’autre ou de s’en moquer ; l’autre, de son côté, ne doit pas en prendre Ombrage. » Et vice-versa » (S. Etienne, 2004, p.157). C'est une pratique qui est ancré dans la culture traditionnelle africaine. Elle est un moyen pour renforcer les liens entre les groupes sociaux mais surtout de faciliter leur cohabitation. Dans ce sens, elle devient nécessaire pour la culture de la paix entre les communautés africaines. D'après Mahamar, A. (2021), le cousinage à plaisanterie est une pratique qui lie les communautés maliennes mais plus particulièrement celles des songhays et des Dogons (p.1).

Toujours est-il que cette pratique doit être vulgarisée à travers l'éducation pour promouvoir une paix à longue terme. Puisqu'en Afrique, nous nous retrouvons dans un « état de nature » décrit par Fabien Eboussi Boulaga (1993). Il faut sensibiliser et éduquer la jeune génération aux bienfaits de cette pratique. Ce qui va nous pousser à faire l'historique de cette pratique qui est ancré dans l'âme de l'homme noir. Le cousinage à plaisanterie ou le *Sinankunya* (en Bambara) est une pratique qui se fait à tout temps et en tous lieux. Donc, les hommes politiques doivent s'y intéresser en l'institutionnalisant. Les séminaires, les colloques, les journées scientifiques, culturelles et artistiques constituent des moyens de vulgarisation. Mais il faut nécessairement des textes de lois allant dans ce sens. Puisqu'il est porteur de paix et de développement. C'est ce qui explique l'intérêt des philosophes concernant la culture traditionnelle africaine (Youssouph M'Bargane Guissé, Cheikh Anta Diop, Amadou Hampaté Bâ ...). D'après eux, tout développement passe par la quête de notre identité culturelle.

La culture africaine est très riche. Nous devons nous en référer pour chercher à résoudre certains de nos problèmes – en nous référant au cousinage à plaisanterie. Historiquement, il a servi de moyen pour prévenir les conflits - l'article 7 de la charte de *Kouroukan Fouga* de 1236. Aujourd'hui encore, il peut nous servir de fondement pour la résolution des conflits intercommunautaires. Nous l'avons constaté avec l'intervention de Sékou Touré dans les années 1970 pour résoudre la guerre fratricide entre le Mali et le Burkina Faso. En quoi l'institutionnalisation du cousinage à plaisanterie peut être un moyen pour instituer la paix entre les africains ? Et que devons-nous faire pour y arriver ? Nous allons miser sur la méthode analytique pour comprendre l'origine du cousinage à plaisanterie ou le *Sinankunya* tout en

montrant qu'il est un facteur de paix en l'institutionnalisant. Ce qui nécessite l'intervention des hommes politiques qui sont les décideurs.

## **1- Historique du cousinage à plaisanterie ou le Sinankunya**

L'homme est un être qui aspire à la paix et à la quiétude. Car, même ceux-là qui prônent la violence sont en quête d'une forme de paix. Nos ancêtres ont recouru à une stratégique non-violente pour éviter et prévenir les conflits en Afrique - en parlant du cousinage à plaisanterie ou le *Sinankunya*. Il est porteur de paix et de quiétude entre les groupes sociaux, les familles et les individus qui ne portent pas le même nom de famille. C'est une pratique qui élimine toute animosité entre les hommes et nous pouvons le constater dans plusieurs pays en Afrique (A. Coulibaly, 2022, p.58) à l'exemple du Mali, de la Guinée, du Sénégal, du Burkina Faso... « Le cousinage à plaisanterie sert de lien social, comme un lien qui raffermit et cimente les relations individuelles et collectives » (M. B. Diop, 2021, paragr. 3). Il renforce les liens entre les membres d'une communauté. Les traces du *Sinankunya* remontent au III<sup>ème</sup> – XI<sup>ème</sup> siècle avec l'empire du Ghana ou l'empire Soninké (Djibril Tamsir Niane, 2005, p.11.)

Mais, il a été institutionnalisé avec l'élaboration de la Charte du Mandé - sous l'empereur Soundiata Keita au XIII<sup>ème</sup> siècle- après sa victoire contre l'empereur du Sosso. C'était un moyen pour lui de cultiver dans l'esprit des hommes la tolérance et la paix ; puisque sans la paix, il est impossible de parler de développement. Dans un article publié, M. B. Diop (2021, paragr. 3) nous en rappelle l'historique : « c'est l'empereur du Mandé Soundjata Keita qui, à la suite d'une guerre victorieuse sur le Sosso, son rival, édicta une charte qui devait garantir la paix entre les peuples, abolir l'esclavage et maintenir la cohésion sociale ». Toujours dans la même logique, D. T. Niane (2005, p. 11) écrit que pour éviter les guerres inutiles, garantir la justice et la sécurité « ... le vainqueur réunit à Kouroukan Fouga la grande Assemblée des peuples en 1236. Au cours de cette Assemblée, Soundiata, ses compagnons et ses alliés édictèrent les articles de la charte du Mandé dite charte de Kouroukan Fouga ». Selon Mohamed Bachir Diop (2021, paragr. 3), la charte édictée compose 44 lois qui visent à organiser la vie des hommes dans la société, la relation entre les clans, les communautés et les ethnies. C'est à partir de cette charte que les différends entre les membres de la société seraient réglés. C'est à travers la charte de *Kouroukan Fouga* que le cousinage à plaisanterie sera établi comme un véritable pacte. C'est dans l'article 7 de la charte qu'il est question du Cousinage à plaisanterie.

... il est institué entre les « Mandenkas le Sanankunya » (cousinage à plaisanterie) et le « Tanamanyöya » (forme de totémisme). En conséquence, aucun différend né entre ces groupes ne doit dégénérer, le respect de l'autre étant la règle. Entre beaux-frères et belles-sœurs, entre grands-parents et petits enfants, la tolérance et le chahut doivent être le principe

(K. Siriman, 1998, p.7.).

Soundiata Keita a établi un système de patronyme entre les groupes sociaux qui fut un moyen garantissant l'entente entre les peuples.

Cependant, d'après Djibril Tamsir Niane, cette pratique remonte depuis le III<sup>ème</sup> siècle. Même s'il n'était pas institué comme norme. C'est sous le royaume soninké que nous avons vu apparaître l'organisation de plusieurs groupes sociaux sous la même autorité. Ainsi, D. T. Niane (2005, p.11) écrit :

... l'intense circulation des hommes, les immigrations ont favorisé les contacts entre groupes humains ; cela expliquerait cette tendance à coexister, à se tolérer, voire à instaurer la convivialité entre groupes. Il est probable que ces contacts et autres échanges se sont développés au temps de l'Empire soninké ou empire du Ghana III<sup>ème</sup> – XI<sup>ème</sup>.

Donc, c'est sous l'autorité de *Kaya Maghan*, que nous constatons la coexistence de plusieurs groupes sociaux tout en gardant leur identité particulière. Ce qui reste fascinant, puisqu'on n'a voulu faire croire aux africains que nos problèmes sont liés au fait que nous avons plusieurs cultures. Et que la multiplicité des cultures constitue un frein au développement. Ce qui est une aberration. Le *Sinankunya* a été forgé au fur et à mesure entre les groupes sociales - Soninkés, Peuls, Maures, Ouolofs, Malinkés, Songhoy, Bobo, Bambara ... « On peut faire remonter donc au temps de Ghana ancien les origines de la parenté ou cousinage à plaisanterie née de la volonté de vie commune de communautés villageoises et ethniques » (D. T. Niane, 2005, p.11). Nous ne pouvons pas situer précisément à quand remonte le cousinage à plaisanterie. Cependant, c'est un moyen pour permettre aux hommes de pouvoir vivre ensemble malgré les différences. Et de nos jours, pour y arriver, l'éducation reste une nécessité.

## **2- Education et sensibilisation au cousinage à plaisanterie**

L'Afrique est troublée par les guerres. Et pour y remédier, il est nécessaire de puiser dans notre patrimoine culturel des éléments pouvant nous guider vers la quiétude et l'entente. L'éducation aux valeurs du cousinage à plaisanterie est un moyen pour relever ce défi nous guidant vers un développement intégral. C'est pourquoi la jeune génération doit en être imprégner et éduquer. Historiquement, ceci a été un moyen pour éviter des guerres – en nous référant à la charte du mandé en 1236- et aujourd'hui, il peut nous servir. Nous devons l'instituer, comme il l'a été dans l'histoire – charte de Kouroukan Fouga.

L'éducation est ce qui nous définit en tant qu'être humain. Et si nous devons cultiver aux hommes la culture de la paix ou la politique de la non-violence, c'est à travers une éducation prônant l'entente. D'ailleurs, c'est pourquoi Platon (2008) dans « la République » accorde une place cruciale à l'éducation. D'après lui, c'est par l'éducation que nous pouvons former des citoyens justes et les futurs dirigeants. Alors, avec un système éducatif défectueux, l'homme

deviendra un être injuste et corrompu n’œuvrant que pour ces propres intérêts personnels. De là, nous pouvons dire que, c’est d’une bonne éducation que naît tous les biens du monde. À travers l’éducation aux valeurs du cousinage à plaisanterie, nous pouvons cultiver aux hommes la culture de la paix. Ce qui serait un moyen pour combattre la guerre dans l’esprit des hommes.

Pour procéder à sa vulgarisation, nous pouvons le faire à travers les colloques, les séminaires, les journées scientifiques, artistiques et culturelles mais surtout en cherchant des moyens pour l’intégrer dans les programmes scolaires. C’est dans cette logique A. Coulibaly (2022, p.62) écrit : « L’introduction de l’enseignement de la parenté et/ou le cousinage à plaisanterie dans les systèmes éducatifs africains permettra une initiation des générations futures. Cette introduction n’est pas à prendre à la légère par les dirigeants africains ». En outre, les médias sociaux peuvent nous servir de base pour faciliter cette vulgarisation.

Pour ce faire, il est nécessaire de travailler avec les autorités locales et nationales afin d’intégrer le cousinage à plaisanterie dans la politique culturelle et patrimoniale. Au Mali, nous constatons cela avec la mise en valeur de la culture malienne à travers l’officialisation de nos langues nationales. Dans l’Article 31 de la constitution du Mali, adoptée le 22 juillet 2023, il est écrit « Les langues nationales sont les langues officielles du Mali ». Au Mali, pour mettre fin aux conflits, les autorités politiques et les autorités traditionnelles se sont données la main. Le cousinage à plaisanterie est un élément culturel essentiel pour éviter les conflits à longue termes. « Les Burkinabé vont vite : ils ont déjà institué une journée de la parenté à plaisanterie sur le plan national. Ainsi, chaque année au cours de cette journée, de nombreuses manifestations culturelles sont organisées pour créer convivialité et joie de vivre » (D. T. Niane, 2005, p.11). C’est dans ce sens que nous pourrions mettre en valeur cette pratique.

Aujourd’hui, il urge de proposer des lois pour protéger et promouvoir cette pratique. Cette reconnaissance doit commencer au niveau national afin d’être internationalisée. Le cousinage à plaisanterie doit être institué dans nos différentes constitutions – à l’exemple de la question des langues nationales au Mali. Avec les journées scientifiques, artistiques et culturelles, nous allons pouvoir échanger nos expériences et les bonnes pratiques avec d’autres pays où le cousinage à plaisanterie fait l’objet d’une pratique. Ce qui veut dire que nous devons travailler avec les organisations internationales à l’exemple de l’UNESCO afin de partager les connaissances et les ressources. D’ailleurs l’UNESCO reconnaît la valeur de cette pratique. C’est pourquoi, elle a été « Classée patrimoine culturel immatériel de l’humanité par l’Unesco en 2009 ... » (K. M. Fanta, 2017, p.1). Donc, pour œuvrer pour la paix et l’entente entre les membres de la société africaine, nous devons promouvoir la parenté à plaisanterie.

Cependant, dans cette pratique, il n’y a pas que la plaisanterie ou l’humour qui ressort. Il

protège et cultive notre humanité. Puisqu'il est interdit de faire du mal à son cousin à plaisirterie. Le devoir d'un cousin envers l'autre, c'est de le protéger. « On ne doit pas faire de mal à un cousin à plaisirterie, on ne doit pas verser son sang ; on n'a même pas le droit de lui faire une injection de piqûre... » (D. T. Niane, 2005, p.13) Et avec l'échange de bons services, c'est l'entente et la convivialité qui se cultive. Il y a des interdits entre certains groupes sociaux et bien des cas existent où le mariage n'est pas permis. Nous pouvons prendre l'exemple sur les Peuls et les Forgerons qui ne se doivent qu'assistance mais pas de mariage (Djibril Tamsir Niane). Et il y a toujours un mythe d'origine qui incite l'un et l'autre à agir positivement.

### **3- Cousinage à plaisirterie, culture de la paix et développement**

Dans ce XXI<sup>ème</sup> siècle, parler de l'Afrique est synonyme de parler de guerre, de famine, de médiocrité, etc. Cela a pour cause la mauvaise gouvernance et l'intervention étrangère en Afrique. Déjà nous constatons cela avec l'esclavage en passant par la colonisation et pour finir par le néocolonialisme. Par le truchement de ces facteurs, l'africain a été dépossédé de son identité culturelle. Ce qui fait que même après les indépendances, nous nous sommes retrouvés dans des Etats encore plus déchirés par les guerres ou conflits. « Les seuls noms de certains pays évoquent horreurs, cruautés, souffrances de toutes sortes : Angola, Mozambique, Sierra Leone, Libéria ont défrayé la chronique en donnant de l'Afrique une triste image » (D. T. Niane, 2005, p13). Ces horreurs continuent jusqu'à présent, faisant référence au drame du Soudan, en Côte d'Ivoire, au Mali, Niger, le Burkina Faso ...

Il faudra y mettre termes pour parler de développement. Mais les solutions doivent provenir des africains eux-mêmes. Et nous devons fouiller dans notre patrimoine socio-politique et culturel. Car comme le fait remarquer Jean- Yves Lavoie dans son livre *« La gestion étrangère du développement de l'Afrique »*, tout programme de développement doit provenir de l'intérieur. D'après lui, le sous-développement de l'Afrique s'explique par l'inadéquation entre les programmes de développement et les réalités africaines. Aminata Dramane Traoré le fait remarquer aussi dans son œuvre *« Le viol de l'imaginaire »*. Nous pouvons avoir des solutions en faisant référence à certaines de nos valeurs culturelles à l'exemple du cousinage à plaisirterie ou le Sinankunya.

En Afrique, plusieurs cas de conflits ont été résolus à travers le cousinage à plaisirterie. C'est un moyen pour prôner la non-violence, la paix, la quiétude, la convivialité entre les familles et les groupes sociaux. Il existe dans presque toutes les régions de l'Afrique sous plusieurs formes. D'après Djibril Tamsir Niane, comme le montre Raphaël N'Diayne, c'est l'ensemble des liens conviviaux mis en place par nos ancêtres qui fonctionnent sur la base de

l'humour et la dérision courtoise. Le cousinage à plaisanterie a été un moyen en Afrique pour gérer les conflits entre les communautés. « Je citerai les activités de l'Association Culturelle Sénégalaise "Aguene Diamboye" (ACAD) qui a créé un festival des origines et qui s'est assignée comme tâche... » (D. T. Niane, 2005, p.9). Cette association cherche dans le statut socio-culturel et socio-historique les bases de la quête de la paix. Elle cherche des moyens pour atteindre la paix à travers les valeurs traditionnelles africaines.

Les ambitions de l'association vont très loin car celle-ci cherche à « offrir un soubassement de type socioculturel et socio-historique aux structures régionales que sont l'UEMOA, le CILSS, la CEDEAO » et tout cela pour promouvoir une culture de la paix par le truchement de la parenté à plaisanterie capable de fédérer un vaste ensemble d'ethnies. En effet, les membres de l'association ont découvert les vertus pertinentes de la parenté à plaisanterie et ils jugent celle-ci (la parenté à plaisanterie) capable de rapprocher les clans, les familles, les ethnies et pourquoi pas les états, les peuples ! (D. T. Niane, 2005, p.9)

Ces membres de l'association veulent se servir du cousinage à plaisanterie pour fédérer les différents groupes ethniques. D'ailleurs, cela a été historiquement un moyen pour Soundiata Keita d'instaurer la paix dans le mandé. Notons aussi que, le *Sinankunya* a été un moyen pour mettre fin aux conflits entre le Mali et le Burkina Faso dans les années 1970. Nous parlons de la guerre fratricide qui a opposé le Mali et le Burkina Faso. De là, les présidents Moussa Traoré et Sangoulé Lamizana ont été invités par le président Sékou Touré et « l'illustre griot Sory Kandia Kouyaté dans une belle évocation du passé rappela le pacte d'amitié entre Samogo et Bambara, clans des Présidents Lamizana et Moussa Traoré » (D. T. Niane, 2005, p.10) Selon lui, en rappelant ce pacte ancestral, les deux chefs d'Etat s'embrassèrent devant les peuples en enterrant la hache de guerre. C'est dans ce que Abdramane Coulibaly, dans *De l'humanitude : La culture de la paix ou la fin de l'espèce humaine*, trouve le cousinage à plaisanterie ou le *Sinankunya* comme un moyen pour cultiver dans l'esprit des hommes la paix (p.57). Il permet d'éviter des potentiels conflits inter-ethniques. Dans son article « *Bobo buveurs, Yarse colporteurs* ». *Parenté à plaisanterie dans le débat public burkinabè*, Sten Hagberg, montre que le Cousinage à plaisanterie est utilisé non seulement pour divertir mais aussi pour critiquer. Et il est constamment utilisé dans les débats politiques. D'après Sten Hagberg (2006, p.864.), « ... l'usage politique et médiatisé de la parenté à plaisanterie contribue à l'émergence d'une culture politique nouvelle au Burkina Faso ». Donc, l'institutionnalisation du cousinage à plaisanterie est très essentielle dans la reconstruction de notre futur politique.

Nous pouvons aussi mentionner, le respect de la femme dans la culture traditionnelle africaine. Le respect envers celle qui est porteuse de vie peut être à la base de résolution des conflits entre les Etats. Dans l'ouvrage *L'émancipation des femmes et la lutte de libération de*

*l'Afrique*, Thomas Sankara (2001, p.7.) écrit « je reste quand même un homme qui regarde en chacune de vous la mère, la sœur ou l'épouse » Pour dire que les femmes ont un rôle crucial dans la société. Elles œuvrent pour la quiétude et la paix. Prenons l'exemple sur la guerre entre la Guinée, la Sierra Léone et le Libera. Ce conflit fut géré à l'interne à travers l'invention des femmes qui ont reçu à déclencher le dialogue entre les trois pays (Djibril Tamsir Niane). « ... Les trois chefs d'état concernés ont échangé les poignées de mains salvatrices » (D. T. Niane, 2005, p.8). Elles ont reçu là où ceux qui sont censé résoudre le problème ont échouées. Le respect de la femme dans la culture traditionnelle a été un moyen pour mettre fin à la guerre entre les trois pays. En faisant référence à ces différents aspects de notre culture, nous pourrions parler de paix et de développement.

### **Conclusion :**

L'Afrique est déchirée par des conflits. Il urge de trouver des solutions pour plus de quiétude. Et le cousinage à plaisanterie est un facteur essentiel pour la quête de la paix et du développement. Notons que le cousinage à plaisanterie a été institutionnalisé depuis le XIII<sup>ème</sup> siècle sous l'empereur Soundiata Keita à Kouroukan fouga (1236). Aujourd'hui, l'institution du cousinage à plaisanterie sera un moyen pour éviter les conflits en Afrique. Mais nous devons éduquer et sensibiliser la jeune génération aux valeurs du cousinage à plaisanterie ou le Sinankunya. Nous pouvons le faire à travers des colloques, des séminaires, des journées artistiques et culturelles.

L'éducation aux valeurs du cousinage à plaisanterie nous permettra d'accéder à la paix et au développement. Et plusieurs exemples dans l'histoire nous montrent que par le cousinage à plaisanterie, nous pouvons éviter les conflits. Nous pouvons faire référence aux cas des conflits entre le Mali et le Burkina Faso qui a été résolu en rappelant les liens fraternité existant entre les deux pays. Donc, la culture traditionnelle africaine peut nous servir de base pour éviter les conflits. Nous pouvons aussi faire référence à l'*« Association Culturelle Sénégalaise "Aguene Diamboye" (ACAD) »* qui œuvre pour la mise en valeur du cousinage à plaisanterie.

## BIBLIOGRAPHIE

- Atelier de Lancement, (2005). « *Initiative de valorisation des capacités africaines endogènes dans la gouvernance et la prévention des conflits* », Hôtel Mariodor Palace Conakry (Guinée), 9-11 mars 2005, Tome 2 : Documents de travail, Octobre 2005.
- Abdramane, C. (2022). *De l'humanitude : La culture de la paix ou la fin de l'espèce humaine*, Bamako : Prostyle Editions.
- Thomas, S. (2001). *L'émancipation des femmes et la lutte de libération de l'Afrique*, éd. Pathfinder Press.
- Jean-Yves, L. (1986). *La gestion étrangère du développement de l'Afrique*, Canada, Presses de l'Université du Québec.
- Moussa Fanta, K. (2017). *La Charte de Kouroukan-Fouga : simple patrimoine culturel immatériel de l'humanité ou un texte juridique qui devrait inspirer ?* <https://hal.science/hal-01453097>
- Radio Rurale de Guinée. (1998). *La Charte de Kurukan Fuga*. Dans *Atelier régional de concertation entre traditionalistes mandingues et communicateurs des Radios Rurales* (Kankan, 2–12 mars 1998). Transcription par S. Kouyaté. Radio Rurale de Guinée.
- RADIO RULALE DE GUINEE, LA CHARTE DE KURUKAN FUGA, (1998). *Atelier régional de concertation entre traditionalistes mandingues et communicateurs des Radios Rurales* (Kankan du 02 au 12 mars 1998), Transcrit par : Monsieur Siriman KOUYATE Conseiller à la Cour d'Appel de Kankan.
- Journal officiel, (2023). *De la république du Mali*, Décret N°2023-0401/PT-RM DU 22 JUILLET 2023 PORTANT PROMULGATION DE LA CONSTITUTION.
- Sten H. (2006). « « *Bobo buveurs, Yarse colporteurs* » », Cahiers d'études africaines [En ligne], 184 | 2006, mis en ligne le 01 janvier 2008, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudesafricaines/15412>; DOI : 10.4000/etudesafricaines.15412.
- Etienne, S. (2004). *Les cousinages de plaisanterie en Afrique de l'Ouest, entre particularismes et universalismes*, *Dans Raisons politiques* 2004/1 (no 13), pages 157 à 169 Éditions Presses de Sciences Po.
- Bachir, D. M. (2021, 20 octobre). *De l'origine du cousinage à plaisanterie en Afrique de l'Ouest*. Seneplus. <https://www.seneplus.com/opinions/de-lorigine-du-cousinage-plaisanterie-en-afrigue-de-louest>
- Mahamar, A. (2021). « *Parenté à Plaisanterie ou Cousinage Entre les Dogons et les Songhays au Mali* », *ESJ Humanities*, 17(13), 1.
- Eboussi Boulaga, F. (1993). *Les conférences nationales en Afrique noire*. Karthala.

Platon. (2008). *Oeuvres complètes : La République* (L. Brisson, éd.). Flammarion.